

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un conseil spécialisé de la filière viticole consacré au bilan des gelées d'avril, à la restructuration du vignoble et à l'aide au diagnostic des exploitations

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières viticole et cidricole s'est réuni le 17 mai 2017, sous la présidence de Jérôme Despey. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Bilan des gelées d'avril 2017

Alors que le cycle végétatif de la vigne a démarré de façon précoce, parfois avec dix jours d'avance, deux vagues de froid ont traversé la France, provoquant des dégâts de gel entre le 18 et le 29 avril dans tous les bassins viticoles. Les outils de lutte déployés par les viticulteurs dans le vignoble n'ont pas toujours permis de contrecarrer les effets néfastes de températures fortement négatives. Ce bilan a été aggravé dans certains bassins viticoles par des épisodes de grêle, fin avril et début mai.

Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de ces incidents climatiques sur le potentiel de production viticole et les situations demeurent hétérogènes : les parcelles de vignes peuvent être très diversement touchées en fonction de leur exposition géographique. Il faudra attendre la remontée des températures pour évaluer l'état des ceps et leur capacité à produire.

Dans ce contexte, des cellules locales composées de membres de l'administration et de professionnels se mettent en place pour assurer le suivi des conséquences de ces incidents climatiques et réfléchir aux éventuelles mesures d'accompagnement à mettre en œuvre pour les viticulteurs les plus impactés. Ce nouvel épisode climatique relance notamment la question du renforcement de l'assurance climatique.

OCM vin : consommation de l'enveloppe 2016/17 du programme national au 15 mai 2017

La consommation de l'enveloppe du programme national s'élève à 99,3 M€ (soit 12,8 M€ de plus que lors du précédent conseil d'avril), et se répartit de la façon suivante :

- prestations viniques 3,2 M€
- restructuration du vignoble 47,8 M€
- promotion pays tiers 5,0 M€
- investissements 43,3 M€

Concernant la restructuration du vignoble, le service de téléprocédure à destination des viticulteurs est accessible depuis le 2 mai 2017.

Restructuration du vignoble : prise en compte des cépages nouvellement classés dans trois bassins

Le conseil spécialisé a donné un avis favorable sur un projet de décision visant à intégrer les nouveaux cépages ayant fait l'objet d'un classement définitif dans la liste des cépages éligibles à la restructuration pour trois bassins qui en avaient fait la demande lors des conseils de bassin (Sud-Ouest, Languedoc-Roussillon, Vallée du Rhône-Provence).

Aides au diagnostic des exploitations

Le conseil spécialisé a donné un avis favorable sur un projet de décision relatif à l'aide au diagnostic d'exploitation dans les caves particulières pour l'année 2017 et les années suivantes. Le dispositif sera ouvert dès la publication de la décision et ce, jusqu'au 31 octobre 2017 inclus.

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière sont consultables en ligne sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-17-mai-2017/\(filier\)/2](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/Vin/2017/Conseil-specialise-Vins-de-FranceAgriMer-du-17-mai-2017/(filier)/2)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr
Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr